



## Introduction de la journée

*Bruno Verlon, adjoint au Commissaire général au développement durable, a ouvert et conclu le colloque. Voici quelques idées à retenir.*

A travers les Agenda 21 de demain, c'est le futur des territoires que nous débattons. C'est la richesse des Agenda 21 d'être simultanément une démarche concrète et opérationnelle mais aussi de penser les enjeux futurs, dans un contexte local en transformation (transfert de compétences, mutualisation des moyens, fusion de collectivités, apparition des métropoles).

L'Etat se félicite du dépassement des objectifs fixés par la précédente SNDD (1000 Agenda 21 dont 250 Agenda 21 reconnus en 2013), avec 1030 Agenda 21 et près de 500 reconnus dans les huit premières sessions de l'appel à reconnaissance nationale. Les deux dernières sessions de l'appel à reconnaissance ont interpellé l'Etat autour de plusieurs défis :

- accompagner la montée en puissance numérique et qualitative des Agenda 21, et leurs transformations (certains ont perdu leur plan d'actions) ;
- montrer qu'ils sont toujours au goût du jour, notamment auprès des nouveaux élus du bloc communal et dans le cadre de la réforme territoriale ;
- réaffirmer que l'Agenda 21 est un levier majeur de la transition écologique impulsée par l'Etat et un moyen souple de mobiliser et responsabiliser les acteurs pour qu'ils agissent à leur niveau ;
- intéresser les citoyens au moment où ils veulent se détourner de la chose publique et renforcer l'esprit d'initiative des acteurs locaux par des modalités concrètes.

## Quelle vision de l'agenda 21 dans 10 ans ?

*A défaut de formuler une vision nette des Agenda 21 dans dix ans, les trois grands témoins intervenus en début de matinée ont formulé ou inspiré plusieurs recommandations.*

Le Brésil recense 544 Agenda 21 parmi bien d'autres formes participatives de projet territorial de développement durable, par exemple 120 territoires de citoyenneté sur les petites communes rurales, 22 000 initiatives d'économie sociale. Le Brésil n'a donc pas pensé une solution unique pour résoudre les problèmes des territoires, mais a trouvé un cadre d'émergence d'initiatives autour d'un projet national fédérateur pour construire un nouveau modèle de développement. **Le Brésil use des solutions coopératives pour faire plus avec moins !**

Nantes Métropole a déjà 15 ans d'actions derrière elle en faveur de la ville durable, à travers l'Agenda 21 qui fédère l'agglomération et les communes, et touche les associations. Pour impliquer les citoyens, l'agglomération a initié la démarche collective « Ma ville demain », avec la question : quelle forme veut-on donner à la ville pour 2030 ? 22 000 contributions individuelles ont été apportées. Nantes ville durable se définit autour de trois axes : ville attractive qui prépare les emplois de demain et se prépare aux changements ; ville facile et juste qui répond aux attentes quotidiennes des habitants ; ville sobre et durable (transition énergétique, qualité du service public - le patrimoine de ceux qui n'en ont pas !). Des appels à projets permettent d'investir la RSE, l'économie circulaire et l'initiative citoyenne. **Pour emmener les citoyens il faut mener la lutte sociale et environnementale !**

Pour Eloi Laurent, chercheur et professeur en économie de l'environnement et économie territoriale, l'intuition géniale du Sommet de la Terre de Rio en 1992 a été que la transition écologique doit se faire par les territoires. Aujourd'hui, effectivement, les territoires sont reconnus comme des acteurs des négociations climatiques - d'ailleurs, la marche pour le climat à Paris a terminé à Hôtel de ville au lieu de Nation, comme les autres manifestations ! **Les territoires sont pionniers et exemplaires, c'est ce qui leur permet de prendre le leadership.**

Toutefois les Agenda 21 doivent corriger trois défauts :

1. **Défaut d'articulation** des trois piliers : travailler les côtés du triangle, à savoir les liens entre économie, environnement et social. En prenant modèle sur le Brésil qui a réduit à la fois la pauvreté et la déforestation en mettant en place des politiques sociales !
2. **Défaut de problématisation** : on pense qu'il suffit de définir des objectifs et des calendriers. Or, il faut surtout définir le problème à affronter et les arbitrages à faire.
3. **Défaut d'opérationnalisation** : il faut développer des indicateurs de bien-être et de soutenabilité en y travaillant avec les citoyens ! Car changer les indicateurs permet de changer le regard.

**Enfin, bien ou mal menée, la réforme territoriale est là et il faudra y inscrire les Agenda 21 !**

## ■ Table ronde 1

### L'Agenda 21, démarche stratégique et de mise en cohérence des politiques publiques

*Les témoignages d'élus ou directeurs développement durable de cette table ronde et de la vidéo introductive ont permis de présenter des actions concrètes et probantes issues de la première génération de l'Agenda 21. Ces actions ont fédéré plusieurs services et plusieurs acteurs, dans une bonne transversalité. En gras ci-dessous, quelques idées à retenir !*

**Lamballe communauté** : résolument tourné vers les habitants et vers l'avenir, notre Agenda 21 est organisé autour de 6 orientations : les services à la population ; le logement et le transport ; l'économie durable ; l'environnement ; la citoyenneté ; l'Agenda 21 interne.

**« A Lamballe, on n'a pas cassé la baraque mais on a fait des choses... Et ces choses vont dans le bon sens. »** [Pour en savoir plus](#)

**Communauté de communes de Chateaugiron** : l'Agenda 21 touche de nombreux domaines, jusqu'au sport, mais n'a surtout **pas négligé le foncier**, ce qui a permis de limiter l'étalement urbain et soutenir la politique d'agriculture périurbaine. [Pour en savoir plus](#)

**Brest Métropole Océane** : le défi est d'intégrer, d'articuler les démarches et les initiatives de chacun. Le levier est chez nous la **promotion des innovations sociales** via une politique de recensement et valorisation sur la plateforme Bretagne créative, afin que les Bretons et les autres acteurs en France puissent les reproduire ! [Pour en savoir plus](#) - <http://www.bretagne-creative.net/>

**Ville d'Ayen** : « **L'Agenda 21 apporte intelligence, joie, créativité, et aussi beaucoup d'actions concrètes** » que la commune fait valoir dans la Communauté d'agglomération de Brive, qu'elle vient de rejoindre. Depuis 2005, les habitants, les entreprises et les associations se mobilisent fortement aux côtés des élus et agents d'Ayen pour animer l'Agenda 21 de la commune. 230 partenaires ont assisté en 2013 au lancement du second Agenda 21, qui s'est pleinement émancipé du portage politique et technique interne avec la mise en place du Collectif Associatif chargé de fédérer les actions des acteurs locaux autour du développement durable. La démarche est de plus en plus tournée vers l'extérieur avec la promotion de ses bonnes pratiques via la création du slogan « Ayen le durable a son village », le blog, l'accueil de nombreuses formations sur son territoire exemplaire, et la création du jumelage « Village branché » autour du bois et du numérique. Les actions de monnaie locale et covoiturage notamment sont mises en place par le collectif Agenda 21, association de citoyens et d'élus qui paient leur cotisation et déploient les actions du volet territorial de l'Agenda 21. Mais Jérôme Perdrix, élu en charge de l'Agenda 21, reconnaît que les actions n'auraient aucun sens ni aucune chance d'aboutir si la commune ne collaborait avec l'Agglomération et le Département. [Pour en savoir plus](#)

**Conseil général de la Martinique** : les axes de l'Agenda 21 répondent aux problèmes du territoire hérités de l'Histoire et qu'il faut résoudre pour assurer un avenir durable en Martinique : les transports, l'agriculture, le logement, l'aménagement du territoire et la cohésion sociale. **L'aménagement du territoire doit garantir la justice sociale !** Les collectivités martiniquaises se mettent en ordre de marche pour affronter les défis avec une AOT unique et un référendum dès 2010 par lequel la population martiniquaise a soutenu la fusion des conseils régional et départemental. 10 000 logements sociaux devront être bâtis avec une implantation bien pensée, des matériaux durables, un appel à la commande publique responsable et de la formation locale.

**Conseil régional Franche-Comté** : dans le cadre de son deuxième Agenda 21 tourné vers les acteurs locaux, et de son engagement dans la transition énergétique, la Région a mis en place le plan bâtiment durable avec l'Etat et une banque pour accompagner les collectivités, les particuliers et bailleurs sociaux dans les frais d'étude et les travaux pour atteindre les objectifs de BBC. En outre, la région Franche Comté et la région Bourgogne travaillent sur la fusion de leur compétence et veulent **que les enjeux de développement durable fassent partie du projet de fusion !**

Lors de cette journée ont été présentés les résultats d'une étude conduite par le MEDDE et la Gazette des communes sur la perception des Agenda 21 par les collectivités. Premier enseignement : **pour les répondants, l'Agenda 21 ne permet pas la réalisation d'un projet de développement économique**, mais sert surtout la préservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et les changements de modes de consommation et de production.

## Deuxième table ronde

### L'Agenda 21, mobilisateur des acteurs du territoire

Voici un tableau récapitulatif des initiatives présentées en table ronde par des collectivités et – ou leurs partenaires pour concrétiser des projets initiés dans leurs Agenda 21 locaux.

Qui mobilise qui, pour quoi ?

Qui ?	Mobilise qui ?	Pour quoi ?	Selon quelles modalités ?
<b>Vitré</b> <b>communauté</b> <a href="http://www.vitrecommunaute.org/Ecologie_industrielle.html">http://www.vitrecommunaute.org/Ecologie_industrielle.html</a> <a href="http://www.vitrecommunaute.org/Agenda_21.html">http://www.vitrecommunaute.org/Agenda_21.html</a>	Association EVEIL « Entreprendre à Vitré pour l'Ecologie Industrielle Locale », regroupant 20 entreprises	Création de synergies éco-industrielle ramassage des déchets dans les locaux entreprises et sociaux, économies d'énergie, aide à la mobilité des salariés de zone rurale, ...	L'agglomération assure notamment l'animation et le secrétariat de l'association EVEIL.
<b>Perpignan méditerranée</b> <a href="http://agenda21-perpignanmediterranee.com/">http://agenda21-perpignanmediterranee.com/</a>	L'agglo, l'Etat (convention cadre depuis 2008), EDF Energies nouvelles, des laboratoires de recherche et pépinière d'entreprises. Un Comité de suivi et d'évaluation de 30 experts et de référents communaux représentants de la société civile.	Devenir territoire (257 000 habitants) à énergie positive dès 2015  Sur les 140 millions d'euros investis avec l'aide d'EDF, 40 millions d'euros reviennent dans l'économie locale !	Au total plus d'un milliard d'euros auront été investis dans les EnR ! Parmi les projets : eco-parc de 35 éoliennes qui alimenteront 60000 habitants, et installation de 70000m2 de tuiles photovoltaïques sur le premier marché de fruits et légumes (le plus grand d'Europe) Une pépinière d'entreprises « EnR & Greentech » (7 établissements) Les serres agricoles chauffées créeront 250 emplois. Rôle des acteurs locaux pour organiser et décider de l'installation.
<b>Pays de Saint-Flour</b> <a href="http://www.pierrepierresenateur.fr/jarlier/article-actions-le-pays-de-saint-flour-adopte-son-agenda-21,694.php">http://www.pierrepierresenateur.fr/jarlier/article-actions-le-pays-de-saint-flour-adopte-son-agenda-21,694.php</a>	L'Agenda 21 est à l'origine d'un travail avec les producteurs sur les filières respectueuses de l'environnement, dans l'intérêt de leurs produits (défendre leurs fromages AOP) qui constituent des filières porteuses d'avenir.	Dans le cadre de l'ambition forte de réduction des déchets, station de co-compostage pour valoriser les boues d'assainissement collectif sur place et créer de l'engrais local, et ainsi éviter l'épandage et les surcoûts de déplacements.	

L'Agenda 21 mobilise évidemment toujours les citoyens, qui sont demandeurs de participer à la vie publique et sans qui l'Agenda 21 ne peut pas fonctionner. Les collectivités peuvent s'appuyer sur d'autres acteurs cités dans la vidéo de préambule : les Ophelins apprentis d'Auteuil ou la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE). Les entreprises sont aussi identifiées comme des acteurs de la cohésion sociale.

Les Agenda 21 seront menés dans **un esprit de décloisonnement interne -entre les services- et externe, avec les autres acteurs locaux** dont les entreprises. Ce décloisonnement doit également être mental : arrêtons de se caricaturer entre acteurs !

## ■ Troisième table ronde

### Encourager et accompagner les collectivités dans leur démarche d'Agenda 21 par la sphère publique

*Après la présentation de la commune de Longvic sur sa volonté d'innover dans son Agenda 21 avec l'aide d'Alterre Bourgogne, les acteurs publics régionaux exposent leur vision sur les Agenda 21 et sur leur rôle auprès des collectivités. Un regret exprimé par la salle : que les bureaux d'études, forces de proposition sur les Agenda 21, ne soient pas présents à la tribune.*

Pour le RARE, représenté par Emmanuel Bertin du CERDD, l'Agenda 21 n'est pas qu'un outil mais définit bien **un nouveau modèle de développement, autour de plusieurs termes : sobriété, collectif, décarboné, pouvoir latéral, usage. Il conduit une métamorphose** en accompagnant les changements de modèle de société... ce qui est complexe ! Et il doit **attaquer en pleine face des sujets de rupture** !

Les agences régionales pour l'environnement, fédérées dans le réseau RARE et accompagnant les collectivités en région, retiennent plusieurs pistes méthodologiques pour les Agenda 21 :

- **communiquer sur des objectifs simples, peu nombreux** – ce qui suppose un recentrage par rapport aux Agenda 21 de la première génération ! Cergy-Pontoise a axé son deuxième Agenda 21, co-élaboré avec tous les acteurs locaux, autour du Facteur 4 en 2050. L'ARPE Midi-Pyrénées assigne 5 grands objectifs aux Agenda 21 (à horizon 2025, TPOS, zéro déchet non recyclé, zéro carbone et compensation carbone et biodiversité, zéro pauvreté) et mesure les résultats pour tout de suite sur ces objectifs.
- promouvoir la participation
- **travailler sur les postures**, la psychologie pour emmener le plus de monde possible – et non braquer les personnes – !,
- **oser aborder la complexité ! autour de caps positifs et fédérateurs**. Par exemple, en parlant d'alimentation du territoire on s'adresse aussi bien aux consommateurs qu'aux agriculteurs et aux acteurs de la grande distribution.
- **agir dans des projets transversaux avec l'aide** d'acteurs comme Limousin nature environnement ou autres acteurs de l'accompagnement. Les projets doivent être coproduits : les ARPE promeuvent la coproduction par de l'accompagnement à l'expérimentation de noyaux de collectivités ou de définition d'outils : l'ARENE sur l'innovation participative, le CERDD sur les nouveaux modèles économiques, l'ARPE Midi-Pyrénées sur l'évaluation, l'ARPE PACA sur la biodiversité.
- s'appuyer sur les DREAL, dont l'utilité vient de l'intégration des politiques publiques nationales et la connaissance du terrain, qui sont présentes en région pour cadrer, soutenir, encourager, conseiller les collectivités en vue de leur amélioration continue.

La journée s'est achevée sur la présentation du dispositif renouvelé d'appel à reconnaissance, par Sandrine Fournis, chef du bureau des Territoires, MEDDE. Ce dispositif a été réfléchi non seulement par le MEDDE, mais collectivement au sein du Comité national Agenda 21, avec la collaboration de quelques collectivités. Désormais, la demande de reconnaissance ne fera plus l'objet d'une réponse binaire : acceptation ou refus, mais devient l'entrée dans un processus d'accompagnement des collectivités dans l'amélioration continue de leur démarche au regard du cadre de référence. Cet accompagnement se fera lors des ateliers interrégionaux d'échanges facilitant le pair à pair, et les collectivités se verront attribuer des référents facilitateurs pour travailler leur Agenda 21.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-dispositif-de-reconnaissance.html>

La plateforme d'inscription est ouverte dès maintenant et jusqu'au 30 janvier !

<https://reconnaissance-a21.developpement-durable.gouv.fr/agenda21/>

### Pour aller plus loin

- ▶ Découvrez le communiqué de presse post-colloque du Comité 21, intitulé *Colloque national sur les Agenda 21 de demain : un grand rendez-vous manqué ?*
- ▶ Le 26 mars 2014, le Comité 21 avait dédié une journée d'échanges entre ses collectivités adhérentes : **Innover et mobiliser dans les Agenda 21 et Plans climat de seconde génération**, avec le MEDDE, des collectivités, des bureaux d'études. **Retrouvez le compte-rendu sur l'espace adhérents du site [www.comite21.org](http://www.comite21.org)** (et pour les adhérents, demandez votre login si vous ne l'avez pas !)
- ▶ Revivez l'événement sur le compte Twitter @Comite21.

### Faites appel au Comité 21 !

- ▶ **Pour vous aider à réaliser votre dossier d'appel à reconnaissance** dès maintenant jusqu'à fin janvier !
- ▶ **Pour cadrer l'ambition, la méthode de réflexion et de mobilisation des acteurs locaux dans votre Agenda 21 de deuxième génération.**

Contacts Comité 21

**Elise Gaultier** – responsable Territoires durables – [gaultier@comite21.org](mailto:gaultier@comite21.org)

**Yoann Chagnaud** – chargé de mission au Comité 21 Pays-de-la-Loire – [chagnaud@comite21.org](mailto:chagnaud@comite21.org)



Comité 21  
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France  
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20  
[comite21@comite21.org](mailto:comite21@comite21.org) . [www.comite21.org](http://www.comite21.org) . [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)